

# Justice économique



## Enjeux de genre



AMNESTY  
INTERNATIONAL

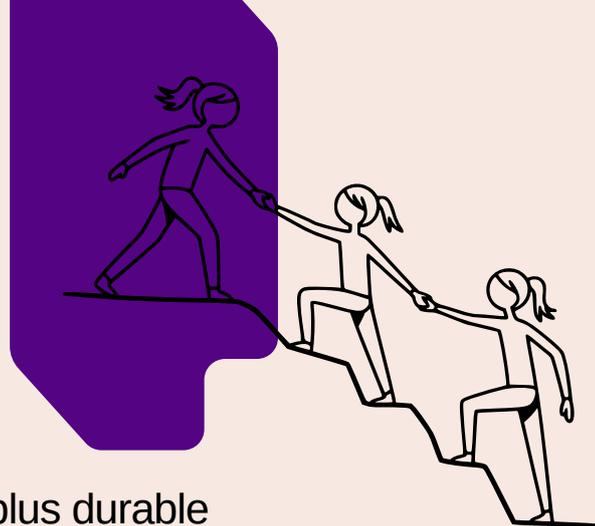


empowher  
WOMEN ENTREPRENEURS

Octobre 2025 - Ouvrage collectif



# Justice économique et enjeux de genre



Promouvoir une intégration plus juste et plus durable

Les inégalités de genre et la pauvreté des femmes et des filles ne sont pas le fruit du hasard : elles découlent de choix politiques et économiques faits à différents niveaux – mondial, régional et national – dans des systèmes dominés par des structures patriarcales. Ces décisions, loin d’être neutres, ont été prises dans des cadres institutionnels qui ignorent les réalités et les droits spécifiques des femmes et des filles, tout en renforçant les formes de pouvoir dominantes, notamment celles des hommes et des grandes entreprises.

Les inégalités et la pauvreté sont des problèmes structurels qui freinent le développement durable des individus et des sociétés.

Elles entravent notre capacité collective à répondre aux grands défis mondiaux tels que les crises climatiques, sanitaires, économiques, migratoires et alimentaires, ainsi que la crise croissante des soins<sup>1</sup>.

Cet ouvrage collectif autour de la justice économique, rédigé par quatre ONG internationales, a pour objectifs de :



Visibiliser les inégalités économiques genrées



Documenter les impacts de ces inégalités dans le système actuel



Encourager un portage politique fort à travers des recommandations concrètes

Les recommandations présentées sont issues des expériences et expertises des associations contributrices, sans engager chacune des associations contributrices sur l’ensemble des recommandations formulées, ni refléter l’ensemble de leurs positionnements.

**Elles sont adressées aux Etats afin d’être déployées dans leurs politiques publiques et à la France dans le cadre de sa diplomatie féministe.**

<sup>1</sup>Nations Unies, 2023 Inégalités de genre et pauvreté : pour des approches féministes et fondées sur les droits humains, <https://docs.un.org/fr/A/HRC/53/39>



# Définitions

**Egalité de genre** : situation dans laquelle toute personne - quelle que soit son identité de genre - bénéficie de l'égalité des droits et des chances, et où leur comportement, aspirations, souhaits et besoins sont également valorisés et favorisés. Elle implique également d'assurer un égal accès aux ressources et à leur distribution. [Source](#)

**Justice économique** : Manière dont les systèmes économiques et politiques sont conçus, mis en œuvre et dont leurs bénéfices ou leurs coûts sont répartis, et comment les institutions sont tenues responsables des résultats économiques qu'elles génèrent. Ce thème englobe tout le spectre de l'accès et du contrôle des femmes sur les ressources et les opportunités économiques, y compris dans le monde du travail. [Source](#)

**Violences économiques basées sur le genre** : actes, comportements ou omissions visant une personne en raison de son genre, ou qui affectent de manière disproportionnée un genre, et qui restreignent, privent, contrôlent ou manipulent l'accès et la jouissance des ressources économiques, matérielles ou financières.

**Approche intersectionnelle** : Le principe d'intersectionnalité consiste à reconnaître qu'une discrimination structurelle, fondée par exemple sur le sexe, le genre, la race, la classe sociale, n'est pas un phénomène autonome et isolé. Certaines personnes peuvent être victimes d'un ensemble de formes de discrimination qui s'ajoutent les unes aux autres de manière simultanée. Ce concept a été pour la première fois développé par la juriste et professeure américaine noire spécialisée sur les questions raciales et de genre, Kimberley Crenshaw, en 1989.

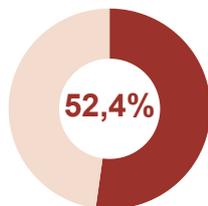
**Travail du care (soins - rémunérés et non rémunérés)** : englobent toutes les activités qui aident les gens à répondre à leurs besoins y compris les soins aux enfants, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux personnes malades, ainsi que les activités d'enseignement et la fourniture de nourriture et de produits de première nécessité pour un ménage. Le travail de soins est essentiel au fonctionnement des communautés et des économies et il accroît la prospérité d'un pays : on estime que le travail de soins non rémunéré à lui seul ajoute 10,8 billions de dollars à l'économie mondiale chaque année, soit l'équivalent de 9 % du PIB mondial. [Source](#)

**Purple Economy**: Le terme de "Purple Economy" est une approche économique qui souhaite promouvoir les dimensions sociales, culturelles et de genre dans les politiques économiques. Incluant les enjeux de valorisation du travail de soin, il y adjoint une vision plus large de régulation du marché du travail et d'évolution des politiques publiques (infrastructures, services, fiscalité) au service de l'égalité de genre. [Source](#)

**Les "5 R"**: Face à une crise mondiale des soins marquée par une demande croissante et une pénurie de personnel, l'OIT propose un cadre des 5R pour promouvoir le travail décent dans ce secteur essentiel. Ce cadre vise à **reconnaître** la valeur du travail de soin, souvent invisible et sous-estimé ; à **réduire** la charge excessive du soin non rémunéré ; à **redistribuer** équitablement ce travail entre les sexes et les groupes sociaux ; à **rétribuer** justement les travailleurs du soin rémunéré, notamment les travailleurs domestiques ; et à **représenter** ces derniers dans les instances de dialogue social. L'intégration de ces principes dans les politiques publiques est cruciale pour garantir l'égalité de genre, améliorer les conditions de travail et répondre efficacement aux besoins actuels et futurs. [Source](#)

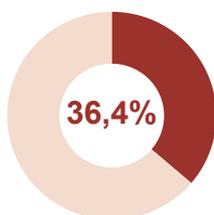
# Chiffres-clés

## Protection sociale



de la population mondiale est couverte par au moins une prestation de protection sociale.

La couverture des femmes est de 50,1% contre 54,6% pour les hommes. 3,8 milliards de personnes restent totalement dépourvues de protection.

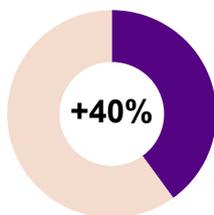


des femmes ayant un nouveau-né dans le monde recevront une prestation de maternité en espèces en 2023.

85 millions de femmes ayant un nouveau-né ne sont donc pas couvertes.

## Violences économiques

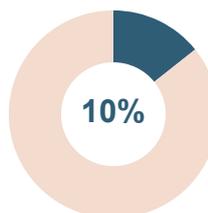
Plus de 1,4 milliard de femmes vivent dans des pays où il n'existe pas de protection légale explicite contre la violence économique domestique.



Plus de 4 femmes sur 10 seront victimes de violences économiques conjugales dans leur vie.

## Coût de l'injustice économique

La perte économique associée aux inégalités de genre est estimée à 16% du PIB mondial, soit plus de 16 000 milliards de dollars.

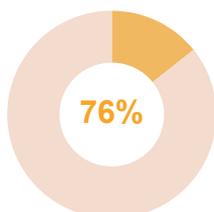


des femmes vivent dans l'extrême pauvreté, soit un revenu inférieur à 2,15 dollars par jour et par personne.

Les femmes gagnent en moyenne seulement environ 77 cents pour chaque dollar gagné par les hommes.

## Travail du soin

Si le travail du soin non rémunéré était comptabilisé, il représenterait jusqu'à 9% du PIB mondial. Le travail domestique représente 16 milliards d'heures par jour.



du travail domestique quotidien est réalisé par les femmes.

22% des femmes en âge de travailler assurent, à temps plein, des soins non rémunérés, contre 1,5% des hommes.

1 travailleur·se domestique sur 6 est migrant·e, dont 73,4 % de femmes.

# L'exclusion genrée des modèles économiques

Dans la sphère économique, les normes de genre se traduisent notamment par une division genrée du travail accordant aux hommes le contrôle des facteurs de production et des services financiers (accès au crédit bancaire, droits d'héritage, droits fonciers, droit d'entreprendre une activité génératrice de revenus, etc.) et reléguant les femmes à la sphère domestique, reproductive et maternelle.

**L'exclusion des femmes de la propriété foncière** est un phénomène mondial. En Afrique, la part de biens fonciers appartenant à des femmes varie entre 5 et 30 % alors même que les femmes constituent 80% de la main d'œuvre agricole<sup>2</sup>. Les femmes possèdent moins de terres, ces dernières sont de surcroît de moins bonne qualité, et la sécurité juridique dont elles bénéficient est moindre<sup>3</sup>.

Les **chaînes de valeur agricoles** constituent également une source majeure d'inégalités : les femmes représentent près de 40% de la main-d'œuvre agricole<sup>4</sup>, mais ne reçoivent qu'une part limitée des revenus de cette production, en raison de multiples facteurs : faible éducation financière, accès inégal au crédit, salaires plus faibles.

Pour remédier à certains de ces obstacles, les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) sont des groupes communautaires autogérés qui permettent à leurs membres, souvent des femmes en milieu rural, de mettre en commun leurs ressources financières, d'épargner régulièrement, et de s'octroyer des prêts à faible coût pour financer des activités génératrices de revenus ou répondre à des besoins urgents. Chaque membre contribue à un fonds commun, à partir duquel des prêts sont octroyés pour financer des activités génératrices de revenus ou répondre à des besoins urgents. Ces associations fonctionnent sans l'intervention directe d'institutions financières, ce qui les rend accessibles aux personnes exclues du système bancaire traditionnel.

En plus de l'épargne et du crédit, les membres bénéficient souvent de formations en gestion, en entrepreneuriat et en leadership. Le développement d'un entrepreneuriat collectif et non-concurrentiel, au service d'un empouvoirement social, économique et politique favorise l'autonomisation économique des femmes en leur donnant les moyens de développer leurs propres activités, d'accroître leurs revenus, de participer aux décisions économiques familiales et communautaires, et de renforcer leur résilience face aux crises.

## Les inégalités économiques sont systémiques

- absence ou manque d'accès à l'éducation et faible alphabétisation
- un écart salarial puis de pension au désavantage des femmes tout au long de leur vie
- une surreprésentation des femmes dans les travaux à temps partiel ou précaires, dans des secteurs peu valorisés par la société
- des systèmes d'héritage, d'accès à la terre et à la propriété inégalitaires et des interdictions ou limitations en termes professionnels ou bancaires vis à vis des femmes
- un manque d'accès généralisé aux ressources économiques et financières (accès au crédit, accès au financement, etc.), permis par la perpétuation de stéréotypes de genre et la surreprésentation des hommes dans les instances décisionnelles

<sup>2</sup>Office of the High Commissioner for Human Rights (OHCHR). (2015) Report of the Special Rapporteur on the right to food, Hilal Elver. Human Rights Council, Thirty-first session, A/HRC/31/51, 29 December 2015. Geneva: United Nations.

<sup>3</sup>[Garantir les droits fonciers des femmes pour renforcer l'égalité des sexes, la sécurité alimentaire et l'émancipation économique | Nations Unies](#)

<sup>4</sup>Rapport The Status of Women in Agrifood Systems (FAO, 2023).

## Projet RESILAC : projet de soutien à l'autonomisation économique (ACF / CARE France / Groupe URD)

Le projet Redressement Économique et Social Inclusif du Lac Tchad (RESILAC) est un projet régional - Tchad, Cameroun, Nigéria, visant à renforcer la capacité de résilience des populations par la relance économique, la cohésion sociale et la gestion durable des territoires dans les pays du pourtour du bassin du lac Tchad. Après une première phase menée de 2018 à 2022 dans les 4 pays du pourtour du lac, et forts de ses effets encourageants, l'ensemble des parties prenantes du projet ont renouvelé leur engagement à travers une seconde phase, conçue sur la base des connaissances acquises. Cofinancé par l'Union européenne et l'Agence Française de Développement, ce projet est mis en œuvre par Action Contre la Faim (chef de file), CARE international et Groupe URD, en partenariat avec le CCFD-Terre Solidaire et des organisations nationales et locales. La composante 3 du projet a pour but d'appuyer la relance économique et la promotion du commerce transfrontalier par l'accès à l'emploi des hommes et des femmes et à des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et halieutiques diversifiés. Grâce aux analyses genrées produites, il est noté que les femmes et les filles ont un accès très limité aux ressources. De fait, le projet encourage l'entrepreneuriat et l'autonomie financière via les Activités Génératrices de Revenu (AGR) et le développement des AVECs, qui ouvrent l'accès des femmes aux ressources financières utiles à ces activités. Par ailleurs, le projet met en œuvre des actions de formation à la budgétisation sensible au genre auprès des municipalités du Tchad, afin de renforcer l'intégration de l'égalité de genre dans la planification et la gestion des ressources locales pour s'assurer que chaque centime dépensé contribue à l'égalité.

### Favoriser la réinsertion économique et sociale des femmes victimes de conflit (Empow'Her)

Depuis 2021, le projet BLOOM vise l'insertion ou la réinsertion socioprofessionnelle de femmes en situation de précarité et vulnérabilité au Burkina Faso, principalement les femmes déplacées internes ayant expérimenté des violences physiques et psychologiques.

Au fil des années, Empow'Her a renforcé son impact en misant sur une approche holistique afin d'accompagner les femmes dans toutes les dimensions de leur vie : éveil de l'esprit entrepreneurial, formation métier, renforcement de la confiance en soi, reconstruction personnelle.

En 2024, le projet a permis à 141 femmes dans les localités de Bobo Dioulasso et Léo d'avoir accès à une formation professionnelle sur le métier d'artisanat de leur choix. L'une d'elle, mère de 7 enfants, a choisi de se réorienter vers la menuiserie métallique, et a désormais ouvert son atelier qui emploie deux personnes.



## Intervention sensible au genre pour l'amélioration des moyens de subsistance, GIZ-SHADE, au Bangladesh (ACF)

Ce projet financé par la GIZ et mis en place par Action contre la Faim vise à promouvoir le développement économique, le bien-être social et la coexistence pacifique entre la communauté d'accueil et la communauté rohingya déplacée à Teknaf, à un moment où les tensions sociales au sein et entre la communauté d'accueil et les Rohingyas déplacés sont en hausse. L'objectif principal est de promouvoir des approches inclusives et sensibles au genre qui contribuent à la résolution pacifique des conflits, en s'attaquant aux causes profondes des conflits au sein et entre les communautés. Le projet se concentre sur la promotion d'un micro-entrepreneuriat respectueux de l'environnement et de moyens de subsistance alternatifs pour la population ciblée, qui représente 750 bénéficiaires au total, en particulier les femmes et autres personnes marginalisées, à Teknaf.

Pour ce faire, il s'agira de créer des opportunités de revenus accrus et durables, qui contribuent en fin de compte à la résolution pacifique des conflits. ACF mène notamment diverses activités sensibles au genre afin de soutenir les bénéficiaires, en particulier les femmes et les jeunes, dans la recherche de moyens de subsistance écologiques et alternatifs et de créer des espaces inclusifs et adaptés aux femmes (WFIS) qui tiennent compte de la sécurité et des besoins des femmes et des personnes ayant des besoins particuliers, utilisés pour des réunions, des sessions de sensibilisation et d'autres fins compatibles avec celles du projet.

## Recommandations

-  Encourager l'intégration systématique d'analyses de marchés du travail et des services et de chaînes de valeur sensibles au genre afin de prendre en compte les besoins et barrières spécifiques des femmes et des filles dans l'accès au marché de l'emploi et aux systèmes de crédit, et favoriser l'accès équitables des femmes aux opportunités offertes par les interventions économiques et d'accès à l'emploi
-  Renforcer les compétences des femmes en gestion associative et entrepreneuriale, et améliorer leur accès à des formations professionnelles qui ne se conforment pas à des stéréotypes de genre (métiers traditionnellement « masculins » ou « féminins »)
-  Garantir l'accès des femmes aux instances de concertation ainsi qu'aux ressources nécessaires pour exercer leur pouvoir décisionnel, et ce à plusieurs niveaux : opérateurs économiques, communautés, politiques publiques
-  Promouvoir l'entrepreneuriat et l'autonomie financière des femmes via des programmes d'accompagnement favorisant des activités génératrices de revenus (AGR) et le développement des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) qui sont les socles pour l'accès de la femme aux capitaux productifs

# Briser le silence : les violences économiques freinent l'émancipation des femmes et des filles dans toutes leurs diversités

Partout dans le monde, les femmes sont confrontées à des violences multiples, souvent invisibles, mais profondément destructrices. Les violences conjugales, économiques et sexistes constituent un obstacle massif à leur autonomie, leur sécurité et leur accès à un travail digne. En 2022, dans le monde, plus de 640 millions de femmes ont subi des violences de la part d'un partenaire intime. Ces violences ne s'arrêtent pas à la porte du foyer : elles suivent les victimes sur leur lieu de travail, fragilisant leur santé, leur stabilité professionnelle et leur indépendance économique.

Les violences économiques contribuent au continuum de violence, qui lie et renforcent les différentes formes de violences, et créent un environnement où se cumulent inégalités, discriminations et violences envers les femmes. Trop souvent cantonnées à des secteurs informels, mal protégées et peu représentées, elles sont particulièrement exposées aux violences économiques : confiscation des revenus, dépendance forcée, absence de droits sociaux.

Les femmes sont ainsi piégées dans un cycle où la précarité nourrit les violences, et les violences entretiennent la précarité.

## **Pas de travail décent sans sécurité : agir contre les violences dans les chaînes d'approvisionnement (CARE)**

Au Bangladesh, en Indonésie et au Vietnam, CARE développe un projet de lutte contre les violences basées sur le genre qui a permis à 58 000 personnes, dont 90 % de femmes, de bénéficier de formations et d'espaces de dialogue. Grâce à cette action, les femmes se sentent davantage en sécurité dans leur environnement professionnel. Mais surtout, elles ont développé leur capacité à faire entendre leur voix : dans plusieurs usines, les participantes ont convaincu les autorités locales et les employeurs d'installer des lampadaires sur les trajets menant au lieu de travail pour prévenir les agressions. Une avancée concrète, preuve que la prévention des violences passe par l'autonomisation des travailleuses et l'implication active des entreprises dans la sécurisation de leurs chaînes de valeur.



Des travailleuses de l'industrie textile assiste à une réunion à l'usine DBL, Kashimpur, Gazipur, Bangladesh. Photo: Abir Abdullah/CARE. 5 décembre 2016.

## Documenter les violences économiques liées à l'entrepreneuriat des femmes (Empow'Her)

En 2023, Empow'Her a réalisé une étude sur l'intersection entre violences basées sur le genre et entrepreneuriat des femmes. Sur la base d'une enquête auprès de 297 participantes de 34 pays, d'une vingtaine d'entretiens et de 5 focus groupes, l'étude permet de mieux comprendre l'impact des violences basées sur le genre sur l'activité entrepreneuriale des femmes, et comment l'entrepreneuriat peut devenir un lieu plus sûr pour les femmes et un outil de lutte contre les violences basées sur le genre.



Les résultats révèlent que 79,5 % des personnes interrogées ont subi des violences au cours de leur vie, et 42,5 % des personnes interrogées ont vécu des violences en raison de leur activité entrepreneuriale.

L'entrepreneuriat peut être un outil d'autonomisation des femmes s'il se confronte au système patriarcal dans lequel il évolue et propose des pistes d'action pour mieux accompagner les femmes vers une émancipation économique et sociale pérenne.

Plusieurs pistes sont mises en avant : la promotion d'un entrepreneuriat collectif exempt de concurrence, la production de données pour rendre visible les réalités vécues par les femmes dans la sphère économique, la valorisation d'un impact transformatif par l'accès et le contrôle de ressources par les femmes.

## Recommandations

- ▶ Mettre en œuvre une législation nationale conforme à la Convention 190 et à sa recommandation 206 pour prévenir les violences, protéger les victimes sur le lieu de travail et sanctionner les auteurs.
- ▶ Financer de la recherche/des études permettant d'améliorer notre compréhension et nos connaissances en matière de violences économiques de genre (global / par secteur / par cible etc) et de documenter leur évolution (index, observatoire etc...)
- ▶ Reconnaître les violences conjugales comme un enjeu du monde du travail : Intégrer la prise en compte des violences conjugales dans les politiques RH, les conventions collectives et les dispositifs de protection au travail (signalement, congés, adaptation du poste).
- ▶ Renforcer la prévention: Former les entreprises, administrations et syndicats à la détection, la prévention et la gestion des situations de violences économiques et conjugales dans le cadre professionnel.
- ▶ Assurer l'éducation économique et financière des filles et garçons

# Reconnaître, réduire et redistribuer le travail de soin par l'amélioration des services publics et la protection sociale universelle

La surcharge de travail qui pèse sur les femmes et qui résulte notamment de l'absence de reconnaissance du travail domestique non-rémunéré (collecte de l'eau, collecte du bois pour la cuisine etc.) limite davantage l'autonomisation économique des femmes, alors même que selon les 27 Link NCA ([méthodologie ACF](#)) : la surcharge de travail des femmes (liée à une répartition genrée du travail par laquelle le travail domestique, le "care", qui est non rémunéré, incombe en très grande majorité aux femmes) est un des facteurs d'inégalités de genre les plus à risque pour la sous-nutrition.

Cela réduit considérablement leur temps libre, y compris le temps nécessaire pour récupérer ou s'engager dans des activités économiques. Le travail de soins non rémunéré est la principale raison invoquée par les femmes en âge de travailler pour expliquer qu'elles sont en dehors de la population active, qu'elles ne sont pas en mesure de gérer leur propre entreprise et qu'elles sont incapables de s'engager dans des activités formelles rémunérées.

Quant aux régimes de protection sociale, il s'avère que, dans de nombreux cas, la situation particulière des femmes n'est pas prise en compte dans la conception de ces programmes/ des politiques publiques et ils échouent à valoriser suffisamment le "care" ou reconnaître/redistribuer le travail du care. Les congés parentaux, les allocations familiales ou encore des services tels que les crèches qui sont des mesures de protection sociale indispensables pour garantir l'égalité des genres, demeurent souvent inexistantes. De plus, le sous-investissement public structurel permanent dans l'économie des soins limite l'accès à des services publics de santé et de soins équitables et de qualité et à un travail décent pour les travailleuses et travailleurs du secteur des soins, ainsi qu'aux perspectives de croissance inclusive.

Lorsque l'offre de services de soins est insuffisante, les femmes et les filles prennent le relais pour prodiguer des soins non rémunérés et en supportent le coût. Globalement, elles consacrent 4,7 heures par jour à des activités de soins non rémunérées, alors que les hommes n'y consacrent que 1,8 heure (moyenne mondiale)<sup>5</sup>.

Pour répondre à cette augmentation des demandes de services de soins dû au vieillissement de la population et aux défis (écologique etc.), les contributions budgétaires publiques devraient passer de 8,7 % du PIB en 2015 à 14,9 % du PIB d'ici 2030<sup>6</sup>. L'Organisation Internationale du Travail (OIT) estime que d'ici 2035, des investissements à grande échelle dans l'économie des soins (y compris dans les politiques de soins, le travail décent et la protection sociale) pourraient créer environ 300 millions nouveaux emplois d'ici 2035. Par ailleurs, chaque dollar investi dans l'économie des soins produirait près de quatre dollars de retour sur le PIB mondial<sup>7</sup>.

Cela permettrait aussi d'augmenter le nombre de travailleur.euses formelles et de cotisation qui contribue aux systèmes de protection sociale contributif.

<sup>5</sup>[The impact of care responsibilities on women's labour force participation | International Labour Organization](#)

<sup>6</sup><https://www.2xglobal.org/care-economy-cop>

<sup>7</sup>ILO (2023). "The benefits of investing in transformative childcare policy packages towards gender equality and social justice."

## L'engagement des travailleuses domestiques équatoriennes pour leurs droits (CARE France)

En Équateur, la législation elle-même représentait un obstacle majeur aux droits des travailleuses domestiques, en leur interdisant la création de syndicats sous prétexte qu'elles n'étaient pas rattachées à une entreprise formelle. Face à cette injustice structurelle, le projet « Femmes, dignité et travail » porté par CARE France a accompagné ces femmes dans la conquête de leurs droits. Grâce à des actions de formation, d'organisation syndicale et de plaidoyer, elles ont pu faire entendre leur voix, jusqu'à porter leur combat au niveau local, national, puis international. Leur mobilisation a notamment contribué à promouvoir la ratification de la Convention 189 de l'OIT, qui reconnaît et protège les droits fondamentaux des travailleuses domestiques à travers le monde, et de la Convention 190 de l'OIT, qui lutte contre le harcèlement et les violences au travail.



Une travailleuse domestique à Guayaquil en Equateur/ CARE, 20 Janvier 2018.

## Violation des droits des travailleuses du soin en Autriche (Amnesty International)

Amnesty international a documenté de nombreuses violations des droits des travailleuses du care en Autriche ou Italie<sup>8</sup>. En Autriche, plus de 60 000 travailleurs s'occupent de personnes âgées à domicile. La plupart d'entre eux sont des travailleuses migrantes originaires d'Europe centrale et orientale, qui sont souvent victimes de diverses formes de discrimination et d'abus. Les aides à domicile sont insuffisamment protégées et sont sous-rémunérées. Elles perçoivent de faibles salaires, travaillent pendant des heures excessivement longues sans pauses adéquates et se heurtent à des obstacles pour accéder à la sécurité sociale. Amnesty International appelle les autorités autrichiennes à étendre la protection du salaire minimum et la protection du temps de travail à toutes les aides à domicile, à renforcer les inspections du travail et à fournir des conseils et des recours en cas de discrimination et d'abus au travail.

<sup>8</sup><https://www.amnesty.org/fr/documents/eur30/4875/2021/en/> ; <https://www.amnesty.org/fr/documents/EUR13/4326/2021/en/>

# Recommandations

-  Reconnaître et redistribuer le travail de soin pour réduire la pauvreté et renforcer le pouvoir économique des femmes
-  Mesurer le temps consacré aux soins non rémunérés (indicateur ODD 5.4.1) pour mieux documenter et intégrer la problématique dans les politiques publiques.
-  Investir dans l'économie du soin en suivant la recommandation de l'OIT : porter les contributions budgétaires publiques à 14,9 % du PIB d'ici 2030.
-  Renforcer le cadre juridique en transposant les conventions et recommandations internationales de l'OIT (C189, C190, R202) afin de protéger les femmes salariées en France et dans les chaînes de valeur des entreprises françaises.
-  Déployer une protection sociale universelle financée par des ressources domestiques, pour garantir aux femmes, notamment dans l'économie informelle, l'accès à la santé, à un revenu de base et à la sécurité sociale.
-  Changer les normes sociales et de genre en impliquant aussi les hommes pour briser les stéréotypes et partager équitablement les responsabilités de soin.
-  Reconnaître le rôle et la diversité des femmes pour assurer leur pleine participation à l'économie.
-  Adopter une approche intersectionnelle pour considérer les femmes comme travailleuses, consommatrices, entrepreneuses, actrices du care et utilisatrices de services publics.
-  Réduire la charge de soin des femmes en transférant une partie de ce travail vers les institutions, grâce à des financements publics pour des services essentiels accessibles et abordables.
-  Mettre en place une protection sociale universelle féministe, centrée sur le renforcement des systèmes de santé, l'accès aux soins de santé primaire, et la réalisation d'une Couverture Sanitaire Universelle.

# Une fiscalité plus juste et la fin des politiques d'austérité pour mettre en place l'égalité de genre

Les inégalités structurelles qui touchent les femmes sont exacerbées par les mesures d'austérité, en particulier en ce qui concerne le droit à un travail décent et à un niveau de vie suffisant. Un certain nombre de facteurs exposent les femmes à un risque de pauvreté plus élevé que les hommes.

Les réductions des emplois dans le secteur public, des retraites et des services, notamment les services de garde d'enfants, l'aide aux aidants familiaux, les prestations parentales et familiales, les soins de santé et les services aux victimes de violence et l'aide juridique, touchent de manière disproportionnée les femmes.

Les réformes fiscales ont tendance à toucher plus durement les femmes, principalement en raison de leur impact sur les parents isolés, dont 90 % sont des femmes.

Les politiques d'austérité liées à l'endettement des états ont réduit les investissements publics dans les services essentiels (santé, soutien aux victimes, allocations familiales), et ce sont les femmes déjà précaires ou dans des situations de vulnérabilité (migration, statut socio-économique, santé mentale) qui en subissent les conséquences les plus graves.

Ainsi, la situation d'endettement des pays du Sud et l'approche transversale du genre sont étroitement liés, avec des répercussions majeures sur le développement durable, l'équité sociale et la justice économique.

Pour comprendre l'impact de la fiscalité sur la justice de genre, il est important d'évaluer les effets directs et indirects de la fiscalité lorsqu'elle est mise en œuvre. Par exemple, la réduction ou la suppression des taxes liées spécifiquement au genre, telles que les taxes sur les produits menstruels, ont un effet progressif, car elles favoriseraient l'accès à des produits essentiels que de nombreuses personnes ne pourraient sinon pas s'offrir.

Pour comprendre le lien entre la fiscalité et la justice de genre, il faut également évaluer l'impact de la discrimination liée au genre et des inégalités de genre sur la capacité des personnes à gagner, à dépenser et à produire de l'argent. Par exemple, si les femmes représentent une part plus importante du secteur informel que les hommes, la fiscalité et les dépenses consacrées aux services publics et à la protection sociale devraient remédier à cette inégalité.

Plusieurs rapports d'Amnesty international en Espagne<sup>9</sup>, en Grande Bretagne<sup>10</sup> ou en Grèce<sup>11</sup> montrent l'impact des mesures budgétaires sur les femmes.

En Espagne, les mesures de restrictions concernant les droits sexuels et reproductifs ont pu mettre en danger la vie et la sécurité de nombreuses femmes migrantes qui en étaient exclues.

En Grèce, les femmes ont été particulièrement affectées par les mesures adoptées de restrictions budgétaires.

Au Royaume-Uni, les inégalités ont frappé directement les aides (avortement, allocations, santé), affectant tout particulièrement les femmes racisées et les mères seules.

<sup>9</sup><https://www.amnesty.org/fr/documents/eur41/8136/2018/en/>

<sup>10</sup><https://www.amnesty.org/fr/documents/eur41/8136/2018/en/>

<sup>11</sup><https://www.amnesty.org/en/latest/news/2022/11/greece-authorities-must-be-held-to-account-after-austerity-measures-violate-right-to-health/>

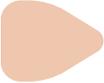
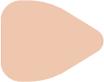
Cela implique de veiller à ce qu'il y ait un seuil pour l'impôt sur le revenu afin que les personnes à faible revenu — dont beaucoup sont des femmes — soient imposées plus équitablement.

Cela implique également de fournir une protection sociale à chaque personne, ce qui aiderait particulièrement les groupes les plus exposés à la discrimination, comme les femmes, à la fois dans le secteur informel et dans l'économie formelle. Une fiscalité et des dépenses équitables — ou une fiscalité et des dépenses qui favorisent l'équité — peuvent garantir des investissements dans les services publics qui contribuent à réduire les inégalités de genre. Par exemple, en reconnaissant que les femmes et les filles sont majoritaires dans le domaine des soins à la personne, tant dans les emplois rémunérés que pour les soins ou l'assistance non rémunérés, et en introduisant des mesures de protection sociale qui prendraient en compte ce déséquilibre, les gouvernements peuvent veiller à ce que chaque personne ait les mêmes possibilités de choix et d'évolution en matière de carrière et d'éducation, et les mêmes chances de participer de manière significative à la vie publique.

Une approche féministe intersectionnelle de la justice de genre exigerait que les gouvernements effectuent des évaluations de l'impact des mesures fiscales proposées sur les droits humains pour prévenir la discrimination liée au genre et la discrimination intersectionnelle, et qu'ils garantissent également une participation significative de toutes les personnes concernées à l'élaboration des politiques fiscales. Elle favoriserait les impôts directs et progressifs, ainsi que l'utilisation d'instruments fiscaux pour lutter contre la discrimination liée au genre et intersectionnelle ancrée dans tous les aspects de la vie économique et sociale.

## Bonnes pratiques

Plusieurs pistes peuvent être explorées pour encourager la justice fiscale:

-  L'individualisation de l'imposition du revenu : chaque personne est imposée séparément sur ses revenus, ce qui encourage la participation des femmes au marché du travail et réduit les inégalités économiques, au lieu de l'imposition commune du ménage. Elle est déjà pratiquée dans des pays comme la Suède, l'Allemagne (option), ou le Royaume-Uni. L'application par défaut d'un taux individualisé de prélèvement à la source est mise en place depuis le 1er septembre 2025 en France.
-  Des crédits d'impôt ciblés pour les frais de garde d'enfants et les congés parentaux, afin de réduire le coût d'opportunité associé à la réduction du travail des femmes. Mieux prendre en charge la garde d'enfant, tout comme des congés parentaux équitablement répartis, permet de rééquilibrer la charge domestique et de favoriser l'insertion économique des femmes.
-  Un taux de TVA réduit sur les produits d'hygiène menstruelle : inciter les gouvernements à réduire la TVA sur les produits d'hygiène menstruelle, comme cela est déjà le cas sur d'autres produits de nécessité, permet d'assurer la santé des femmes. En miroir, une vigilance accrue de la part des pouvoirs publics et des consommateur-ices sur la "taxe rose" (des prix différenciés sur des produits similaires en raison du genre) est essentielle pour combattre ces inégalités économiques.

## Recommandations<sup>12</sup>

Annuler des dettes par tous les créanciers, y compris privés et multilatéraux, afin de ramener les dettes à un niveau permettant de satisfaire les droits fondamentaux et les besoins essentiels des populations, pour tous les pays qui en font la demande, y compris les pays à revenu intermédiaire et intégrer la perspective de genre dans les négociations pour l'annulation de la dette afin de prendre en compte et d'atténuer les impacts négatifs des accords de restructuration sur les femmes.

Créer un mécanisme multilatéral permanent et indépendant de règlement de la dette souveraine, sous l'égide des Nations unies, qui offre une résolution juste, transparente, complète et rapide de la dette, et qui intègre une perspective de genre et contribue à l'atteinte des recommandations issues des conclusions agréées de la 68ème édition de la Commission de la condition de la femme (CSW) des Nations Unies.

Introduire des données désagrégées par genre dans l'analyse et l'évaluation des politiques fiscales.

Mettre en œuvre des politiques fiscales sensibles au genre, en s'inspirant notamment des bonnes pratiques existantes.

Renforcer la recherche et la production de données (études, enquêtes) au niveau national et européen afin de mieux documenter les besoins réels des femmes en matière de fiscalité.



<sup>12</sup>[texte\\_de\\_positionnement\\_pfdd\\_dette\\_et\\_genre\\_vf.pdf](#) (ACF)

# 286 ans avant l'égalité... et le climat n'attendra pas

La parité de genre reste toujours un objectif lointain. Au rythme actuel il faudrait encore 286 ans pour l'atteindre<sup>13</sup>. La transition vers une économie bas carbone se présente comme une opportunité économique durable. En effet, cette transition pourrait générer 26 000 milliards USD et plus de 65 millions d'emplois d'ici 2030<sup>14</sup>. Malheureusement, si des mesures adaptées ne sont pas mises en œuvre, les femmes risquent d'en être exclues. Actuellement, les politiques favorisent les secteurs à prédominance masculine (Sciences, Technologies, Ingénierie, Mathématiques (STIM), construction, industrie), et les obstacles structurels persistent. Pourtant, combler l'inégalité de genre en matière d'emploi pourrait libérer 160 000 milliards USD<sup>15</sup> de croissance mondiale.

La transition écologique juste est donc cruciale pour l'égalité. Les pays en développement subissent jusqu'à 80% des coûts du changement climatique, bien qu'ils ne soient responsables que de 10% des émissions<sup>16</sup>. Les chocs climatiques renforcent les inégalités existantes, notamment via l'augmentation du temps de travail du care non rémunéré<sup>17</sup>. Toutes ces inégalités contribuent à un accès réduit à l'éducation et à l'emploi pour les femmes et les filles.

De plus, les femmes sont surreprésentées dans les emplois verts les moins rémunérés tel que l'écologisation de l'agriculture, la collecte de déchets, ou le recyclage<sup>18</sup>, tandis que les secteurs fortement émetteurs et masculins (industrie lourde, infrastructures, aviation) perçoivent plus de subventions pour la transition verte<sup>19</sup>.

Dans les énergies renouvelables, 32% des postes sont occupés par des femmes, contre 22% dans le secteur énergétique global<sup>20</sup>. L'intégration des femmes dans ces métiers émergents est stratégique, car certains n'ont pas encore de dimension genrée. De plus, leur stabilité économique profite à la collectivité : elles réinvestissent jusqu'à 90% de leurs revenus dans l'éducation, la santé et la nutrition de leur famille, contre 40% pour les hommes<sup>21</sup>.

L'urgence climatique et l'ampleur des inégalités de genre nous rappellent que la transition écologique ne peut être juste que si elle est aussi égalitaire. Elle représente une occasion unique de corriger des déséquilibres historiques en créant des emplois et des opportunités qui ne reproduisent pas les exclusions passées. C'est pourquoi il est essentiel de mettre en avant l'autonomisation des femmes, de renforcer leur voix dans les décisions, de garantir leur égalité d'accès aux ressources et aux bénéfices, afin d'opérer un véritable changement. C'est à cette condition que la transition pourra répondre à la fois aux défis climatiques et sociaux, pour bâtir un avenir durable et plus juste.

## Go Green Tanzania (CARE)

Le projet a mis en lien associations, fournisseurs, formateurs et banques pour fournir des solutions énergétiques propres dans la région du Kilimandjaro. 75 associations villageoises d'épargne et de crédit (AVECs) ont permis à 375 femmes de créer des entreprises vendant lampes solaires et fourneaux propres. Ces entrepreneures ont généré 133 214 902 TZS (≈ 46 397 £) et 160 000 personnes ont désormais accès à une énergie propre réduisant pollution et coûts.

<sup>13</sup><https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2022/09/progress-on-the-sustainable-development-goals-the-gendersnapshot-2022>

<sup>14</sup>[https://newclimateeconomy.net/sites/default/files/2023-11/NCE\\_2018\\_ExecutiveSummary\\_FINAL\\_8.pdf](https://newclimateeconomy.net/sites/default/files/2023-11/NCE_2018_ExecutiveSummary_FINAL_8.pdf)

<sup>15</sup>Wodon, Quentin and Benedicte de la Briere (2018) "Unrealized Potential: The High Cost of Gender Inequality in Earnings." The World Bank

<sup>16</sup><https://careclimatechange.org/sheleadsincrisis-campaign-brief/>

<sup>17</sup>[https://femnet.org/wp-content/uploads/2021/06/EJRAC\\_CS0\\_Care-Manifesto.pdf](https://femnet.org/wp-content/uploads/2021/06/EJRAC_CS0_Care-Manifesto.pdf)

<sup>18</sup>Strietska-Illina, Olga, et al. (2011). "Skills for Green Jobs: A Global View." ILO.

<sup>19</sup><https://careclimatechange.org/care-report-making-the-green-transition-work-for-women/>

<sup>20</sup>[https://irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Publication/2019/Jan/IRENA\\_Gender\\_perspective\\_2019.pdf](https://irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Publication/2019/Jan/IRENA_Gender_perspective_2019.pdf)

<sup>21</sup><https://careclimatechange.org/care-report-making-the-green-transition-work-for-women/>

## DEFERS (CARE)

Le projet a reçu 18,1 M€ pour favoriser l'autonomie économique des femmes via les énergies renouvelables au Sénégal, Mali et Niger. 600 groupes de femmes ont été formés et 21 000 femmes ont eu accès au crédit et aux équipements solaires (pompes, congélateurs). Le projet a aussi travaillé sur les normes sociales discriminatoires, impliquant les communautés et incitant les hommes à soutenir l'entrepreneuriat féminin.

## SHE – Solar Harnessed Entrepreneurs (CARE)

Le projet répond au fait que seulement 6,4 % de la population rurale a accès à l'électricité en Sierra Leone. Avec un investissement de 43 M€, le projet équipe 20 communautés et soutient 350 groupes (7 000 bénéficiaires) et 120 entreprises féminines. Les mini-réseaux solaires permettent de développer des agro-entreprises et d'améliorer l'accès et le contrôle des femmes sur l'énergie décentralisée. Tous ces projets visent à combiner transition énergétique et inclusion économique des femmes dans des contextes ruraux à faibles revenus.



Photo du projet Go Green Tanzania © Vanessa Mwingira/CARE, 15 février 2021.

## Recommandations

- ▶ Intégrer systématiquement une perspective de genre dans la transition verte, avec la collecte de données désagrégées (âge, handicap) pour mesurer l'impact sur l'égalité.
- ▶ Lever les obstacles structurels à l'accès des femmes aux emplois verts, via formation, orientation et application des « 5 R » (reconnaissance, réduction, redistribution, représentation, récompense).
- ▶ Créer des emplois verts qualifiés pour les femmes dans les secteurs masculinisés grâce à des quotas, recrutements ciblés et partenariats avec les organisations de défense des droits des femmes ; et de garantir que tout emploi vert soit un travail décent selon les normes de l'OIT.
- ▶ Élargir la définition du travail vert aux secteurs féminisés comme les soins et le travail social, avec 10 % des budgets publics dédiés aux soins et la création de 80 millions d'emplois décents.
- ▶ Mobiliser le secteur privé pour compléter l'action publique et intégrer la justice de genre dans les entreprises et chaînes d'approvisionnement.
- ▶ Renforcer le leadership féminin dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de transition écologique.
- ▶ Accroître les investissements pour les droits des femmes et leur participation, y compris dans le financement climatique destiné aux pays en développement

## Conclusion



Face aux urgences sociales, écologiques et économiques, il est essentiel que la justice économique de genre ne reste plus un angle mort des diplomaties féministes.

Documenter et rendre visibles les inégalités structurelles qui frappent les femmes et les filles, dans toute leur diversité, est une condition pour transformer en profondeur nos modèles économiques.

C'est aussi une exigence politique : briser le silence autour des violences économiques, reconnaître le rôle central du travail du care, repenser la fiscalité et mettre fin aux politiques d'austérité, afin de bâtir des sociétés plus justes et résilientes.

Cet ouvrage collectif rappelle avec force qu'il ne peut y avoir de transition écologique juste, ni d'égalité réelle, sans placer la justice économique de genre au cœur des décisions publiques.





## Bases juridiques

Les droits économiques, sociaux et culturels sont reconnus par de nombreux instruments internationaux, régionaux et nationaux relatifs aux droits humains. Le droit à un niveau de vie suffisant, consacré notamment par **l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme**, **l'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels**, **l'article 27 de la Convention relative aux droits de l'enfant** et **l'article 14 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)**, constitue un fondement essentiel pour garantir la dignité des femmes et des filles.

Ce droit englobe l'accès à l'alimentation, au logement, à l'eau, à l'assainissement, à l'énergie, à la santé et à l'éducation. Le droit à la protection sociale, reconnu par **l'article 9 du Pacte et plusieurs conventions de l'OIT**, joue un rôle crucial dans la lutte contre la pauvreté en assurant une sécurité face à la perte de revenu, aux coûts élevés des soins de santé et à l'insuffisance des prestations familiales. Dans l'esprit de la cible 5.4 des Objectifs de développement durable, l'Alliance mondiale pour les soins appelle les États à reconnaître, valoriser et redistribuer les soins et travaux domestiques non rémunérés, notamment par des services publics, des mesures de protection sociale et des politiques redistributives.

Les conventions et recommandations de l'OIT sur la protection de la maternité, les responsabilités familiales et la **Convention n°189 sur les travailleuses et travailleurs domestiques** constituent des avancées majeures en faveur de l'égalité de genre.

La Convention n°189 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) reconnaît les droits fondamentaux des travailleuses et travailleurs domestiques, secteur essentiel du care, tandis que la **Convention n°156 de l'OIT (1981)** sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales vise à faciliter la conciliation travail-famille, enjeu qui touche particulièrement les femmes. **L'article 11 de la CEDAW** interdit les discriminations en matière d'emploi, incluant la reconnaissance du travail du care et l'égalité professionnelle.

Sur le plan de la lutte contre les violences, la **Convention n°190 de l'OIT (2019)** reconnaît que les femmes et groupes marginalisés sont exposés à la violence, y compris économique, dans le monde du travail, en lien avec les secteurs du care ; la **Déclaration et Programme d'action de Pékin et la Convention d'Istanbul (2011)** imposent des mesures contre toutes formes de violences faites aux femmes, y compris dans la sphère économique et professionnelle. Enfin, pour l'accès aux ressources économiques, **l'article 13 de la CEDAW** garantit aux femmes le droit égal aux prêts, crédits et financements, et **l'article 14** cible particulièrement les femmes rurales ; la Charte sociale européenne révisée renforce le droit à la protection sociale et à l'égalité d'accès à l'emploi et aux ressources économiques.

Ces instruments créent un cadre juridique international visant à corriger les inégalités structurelles et à promouvoir une participation économique pleine et entière des femmes.



# Exemples d'espaces diplomatiques

## **Commission sur le Statut des Femmes (CSW) : les conclusions agréées**

Les conclusions agréées de la Commission sur le statut des femmes (CSW), bien que non juridiquement contraignantes, sont un instrument politique majeur fixant des priorités communes en matière de droits des femmes et d'égalité de genre. Elles orientent les politiques publiques, servent de référence pour le plaidoyer et influencent les financements et les stratégies des bailleurs.

Bien que les conclusions agréées de la Commission sur le statut des femmes (CSW) ne soient pas juridiquement contraignantes, elles constituent un instrument politique majeur au niveau international. Adoptées par consensus entre les États membres de l'ONU, elles définissent des priorités et des engagements communs en matière de droits des femmes et d'égalité de genre. Elles permettent de renforcer la cohérence des actions entre les gouvernements, les institutions multilatérales et la société civile. Toutefois, leur mise en œuvre dépend entièrement de la volonté politique des États et de la mobilisation des acteurs nationaux et internationaux pour en assurer le suivi et la traduction concrète. Ainsi, les conclusions agréées sont un levier stratégique, mais leur impact repose sur l'engagement collectif à les transformer en actions effectives.

À l'occasion de la 69<sup>e</sup> session de la Commission sur le statut des femmes (CSW69) en mars 2025, les États membres ont réaffirmé leur engagement en faveur de l'autonomisation économique des femmes, en soulignant son rôle central dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités. Les conclusions agréées mettent en avant la nécessité d'un accès équitable à un travail décent, à la protection sociale, à l'éducation et aux ressources productives, notamment pour les femmes vivant en milieu rural ou en situation de vulnérabilité. Elles appellent à renforcer les politiques publiques sensibles au genre, à investir dans les compétences numériques et les secteurs d'avenir (STEM), et à promouvoir le leadership féminin dans les sphères économiques et politiques. En insistant sur la mobilisation des ressources et l'amélioration de la collecte de données sexospécifiques, la CSW69 propose une feuille de route ambitieuse pour garantir que les femmes soient pleinement actrices du développement durable et de la transformation sociale.

## **Conférence internationale sur le financement du développement (FfD4)**

Le texte du FFD4, adopté après le retrait des États-Unis, affaibli sur le genre et vidé de ses références substantielles, écarte la société civile et confie le financement au secteur privé, au risque d'un désengagement public.

Les textes et rapports associés au FFD4 reconnaissent que les femmes sont disproportionnellement touchées par les inégalités économiques, notamment en matière d'accès à l'emploi formel, à la protection sociale, à la propriété foncière et aux services financiers. Ils appellent à mobiliser davantage de financements publics et privés pour soutenir des politiques sensibles au genre, à réformer les systèmes fiscaux et budgétaires pour qu'ils soient plus équitables, et à renforcer les capacités des femmes à participer pleinement à l'économie.

Cependant, comme pour les conclusions de la CSW, le pouvoir du texte FFD4 reste politique et non contraignant. Son impact dépendra de la volonté des États et des institutions financières internationales à traduire ces engagements en mesures concrètes, notamment en matière de financement, de suivi et d'évaluation.



# Exemples d'espaces diplomatiques

## Stratégie diplomatique féministe de la France

Depuis 2018, la France met en place une politique étrangère féministe. La Stratégie diplomatique féministe 2025-30 s'appuie sur cinq piliers:

- Défense des droits et libertés (DSSR, lutte contre les discriminations, droits LGBTQIA+)
- Participation des femmes à la décision politique et aux processus de paix
- Lutte contre toutes les violences fondées sur le genre
- Accès aux ressources et autonomisation économique
- Déploiement d'une méthodologie féministe

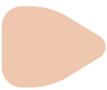
L'initiative emblématique de la diplomatie féministe française réside en la création en 2021 du fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF) pour financer directement les associations féministes locales présentes dans les pays de la majorité globale.

Cependant, aucun nouveau financement n'est prévu sur la période à venir, à l'exception du FSOF dont le budget, fixé jusqu'en 2027, s'élève à 250 millions pour 5 ans contre 125 millions d'euros pour 3 ans pour le premier engagement. Une hausse certes réelle, mais qui demeure insuffisante face à la demande croissante de financement des OSC et au contexte de réduction de l'APD. De plus, le texte n'aborde pas certaines notions centrales portées par les mouvements féministes, telles que la justice économique de genre, la fiscalité féministe ou une transition écologique juste, alors qu'elles sont décisives pour lier égalité et transformation structurelle.

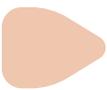
La diplomatie féministe française est une avancée notable mais reste fragile faute de moyens concrets et d'une véritable intégration dans les instances de pouvoir. Pour qu'elle ait un impact réel, il est essentiel de financer durablement les organisations féministes locales, de protéger les militantes en première ligne et de faire de l'égalité un enjeu partagé par tou·tes, pas seulement par les femmes.

Enfin, le caractère essentiellement déclaratif de la stratégie, conjugué à la dépendance vis-à-vis d'instances multilatérales aux dynamiques complexes et à l'absence de mécanismes contraignants de suivi et de redevabilité, risque de limiter l'impact réel de la diplomatie féministe française sur le terrain.

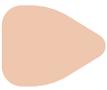
## Trois demandes-clés



Allouer un minimum de 10 % des fonds d'aide publique au développement (APD) aux organisations féministes locales conformément à l'étude menée par Walking the Talk (2023). La France doit garantir qu'au moins 10 % de son financement consacré à l'égalité de genre soit spécifiquement destiné à soutenir les organisations féministes.



Pérenniser et renforcer le Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF) afin d'assurer la continuité et la stabilité des actions menées



Mettre en place un cadre de redevabilité transparent et participatif pour la diplomatie féministe, reposant sur des indicateurs de résultats genrés et mesurables. Ce mécanisme devrait inclure un dialogue régulier avec la société civile féministe, afin d'assurer la cohérence entre les engagements politiques, les financements et les impacts réels sur le terrain.



**Action contre la Faim** est une organisation internationale non gouvernementale fondée en 1979. Elle est reconnue d'utilité publique et se consacre à la lutte contre la faim dans le monde. Nous travaillons actuellement directement avec et aux côtés des communautés dans 56 pays, grâce à notre solide expertise locale (principalement en Asie, en Amérique du Sud, en Afrique, au Moyen-Orient, dans les Caraïbes et en Europe). Action contre la Faim s'engage à démontrer les liens intrinsèques entre l'égalité de genre, la sécurité alimentaire et la protection sociale.

En savoir plus sur ACF : [www.actioncontrelafaim.org](http://www.actioncontrelafaim.org)



**Amnesty International** est un mouvement mondial et indépendant, créé en 1961 par Peter Benenson, rassemblant des personnes qui œuvrent pour le respect, la défense et la promotion des droits humains. La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains. Amnesty International se donne pour mission de mener des recherches et des actions visant à prévenir et faire cesser les atteintes graves à l'ensemble de ces droits.

En savoir plus sur Amnesty International : [www.amnesty.fr](http://www.amnesty.fr)



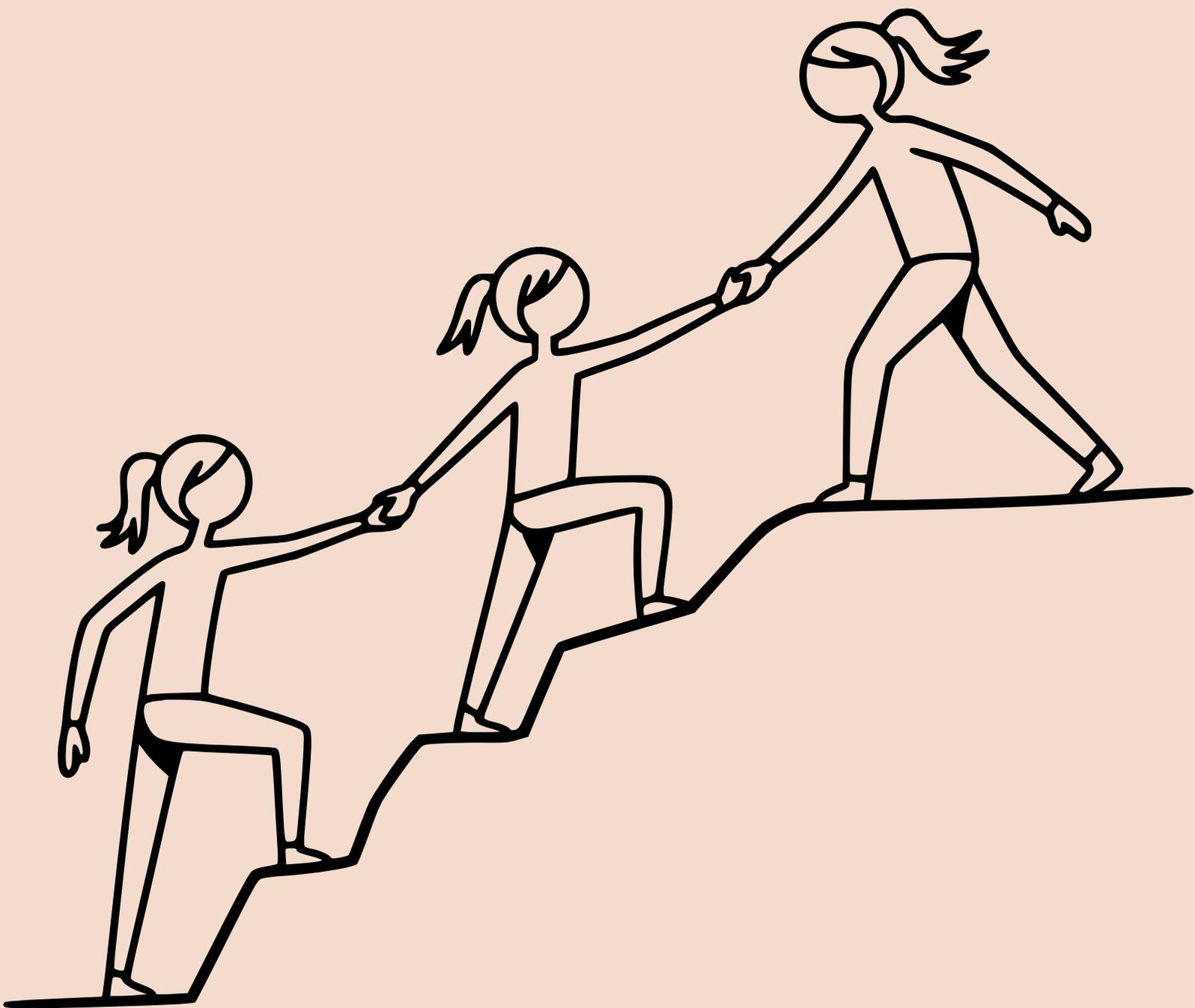
**CARE** est l'un des plus grands réseaux humanitaires mondiaux, apolitique et non confessionnel, fondé en 1945. En 2023, CARE et ses partenaires ont soutenu 166 millions de personnes dans plus de 109 pays. Notre objectif est de lutter contre l'extrême pauvreté et de défendre l'accès aux droits fondamentaux. CARE intervient dans les situations d'urgence et développe des programmes à long terme, selon une approche globale. Les femmes et les filles sont au cœur de nos actions : soutenir leur autonomisation et agir pour leurs droits sont des actions essentielles pour lutter contre la pauvreté.

En savoir plus sur CARE : [www.carefrance.org](http://www.carefrance.org)



**Empow'Her** est une organisation féministe internationale fondée en 2013 qui œuvre à l'émancipation sociale et économique des femmes à travers l'entrepreneuriat. EHG emploie une cinquantaine de collaborateur·ices et déploie son intervention dans plus de 20 pays en Europe et en Afrique, ainsi qu'en Asie et en Amérique Latine dans le cadre de projets multi-pays. En 2024, 24 projets ont été menés par les équipes de EHG sur 4 continents autour de l'accompagnement direct de femmes, d'actions de formation, de conseil et de production de savoirs sur l'intersection entre genre et économie.

En savoir plus sur Empow'Her : [www.empow-her.com](http://www.empow-her.com)



AMNESTY  
INTERNATIONAL



Octobre 2025 - Ouvrage collectif